

Impôt sur le revenu – Frais de scolarité des enfants (réduction d'impôt)

Impôt sur le revenu : déclaration 2026 des revenus de 2025 – 20 février 2026

Cette page est à jour de la loi de finances pour 2026 parue au Journal officiel du 20 février.

Cependant, les formulaires, services en ligne et documents d'information ne sont pas encore disponibles pour la campagne 2026 de la déclaration des revenus de 2025. Ils seront mis en ligne dès qu'ils seront disponibles.

Votre enfant est scolarisé et a dépassé l'école primaire ? Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu si votre enfant est à votre charge et qu'il fait des études secondaires (collège ou lycée) ou supérieures. L'avantage varie selon que votre enfant est à votre charge principale ou en résidence alternée. Nous vous indiquons les informations à connaître pour vos revenus de 2025 (à déclarer en 2026).

Service Public (DILA)

Si votre domicile fiscal est en France, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt pour chacun de vos enfants scolarisés. Son montant dépend de votre situation familiale et du niveau de scolarité de vos enfants.

Titre : Quelle réduction d'impôt pour un enfant scolarisé ?

Si votre domicile fiscal est en France, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt pour chacun de vos enfants scolarisés. Son montant dépend de votre situation familiale et du niveau de scolarité de vos enfants.

Montant de la réduction d'impôt selon votre situation

1/ Garde commune ou principale (ou enfant rattaché :

- Collégien : 61 €
- Lycéen : 153 €
- Etudiant : 183 €

2/ Garde alternée

- Collégien : 30,50 €
- Lycéen : 76,50 €
- Etudiant : 91,50 €

Exemple :

Pour une famille de 3 enfants dont 1 lycéen en garde alternée, 1 collégien en garde principale et 1 étudiant rattaché au foyer fiscal, la réduction d'impôt est de 320,50 € (61 + 76,50 + 183).

Les 3 conditions à remplir par votre enfant scolarisé :

- Il est à votre charge et fait partie de votre foyer fiscal
- Il est scolarisé au 31 décembre de l'année d'imposition (par exemple, au 31 décembre 2025 pour la déclaration 2026)
- Il n'est pas rémunéré dans le cadre de sa formation (par exemple, en apprentissage).

À savoir : Sur votre déclaration de revenus, indiquez le nombre d'enfants concernés, à chaque niveau de scolarité.

Questions - Réponses

- Impôt sur le revenu - Qu'est-ce qu'un enfant à charge ?
- Quelle est la date limite pour faire sa déclaration de revenus pour les impôts ?
- Comment déterminer son domicile fiscal ?

[TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES](#)

Pour en savoir plus

- Brochure pratique 2025 - Déclaration des revenus de 2024
Source : Ministère chargé des finances
- J'ai déclaré des réductions et crédits d'impôt, suis-je concerné par le versement de l'avance de 60 % en janvier ?
Source : Ministère chargé des finances

Où s'informer ?

- Pour des informations générales :
Service d'information des impôts
Par téléphone :
0809 401 401
Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, hors jours fériés.
Service gratuit + prix appel
- Pour joindre le service local gestionnaire de votre dossier :
Service en charge des impôts (trésorerie, service des impôts...)

Services en ligne

- **Téléservice** : Impôts : accéder à votre espace Finances publiques
- **Téléservice** : Déclaration 2025 en ligne des revenus de 2024 (espace Finances publiques)
- **Formulaire** : **Cerfa n°10330 : N°2042** : Déclaration 2025 des revenus 2024 (papier)
- **Formulaire** : **Cerfa n°15637 : N°2042-RICI** : Déclaration 2025 des revenus 2024 - Réductions d'impôt et crédits d'impôt
- **Simulateur** : Simulateur de calcul pour 2026 : impôt sur les revenus de 2025

[TOUS LES SERVICES EN LIGNE](#)

Et aussi...

Textes de référence

- Code général des impôts : article 199 quater F
Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études secondaires ou supérieures
- Bofip-Impôts n°BOI-IR-RICI-30 relatif à la réduction d'impôt accordée pour les frais de scolarité des enfants poursuivant des études secondaires ou supérieures
- Bofip-Impôts n°BOI-IR-RICI relatif aux réductions et crédits d'impôt